

VELESMES-ESSARTS Environnement

# Pour que le ruisseau de Bénusse retrouve son lit et sa vigueur

En mauvais état écologique, le ruisseau de Bénusse entre Saint-Vit et Velesmes-Essarts doit subir des aménagements visant à restaurer sa morphologie, telle qu'elle était il y a des centaines d'années. La fédération de pêche du Doubs est à la manœuvre.

C'est bucolique. Une cascade, de l'eau à foison, de la verdure et quelques plantes colorées. Dans un vallon lové au flanc de colline de Velesmes-Essarts coule une rivière, ou plutôt un ruisseau, celui de Bénusse, un cours d'eau qui servait jadis aux habitants de Velesmes-Essarts de lavoir ou d'abreuvoir pour les animaux. "Bien avant, au Moyen-Âge, des indications aux archives indiquent qu'il y avait ici un étang, que des digues avaient été construites pour retenir l'eau ainsi que des dérivations pour alimenter des moulins" relate Thomas Groubatch, ingénieur hydrobiologiste à la fédération de pêche du Doubs, qui démontre que l'Homme a sans cesse tenté de dompter l'eau. Aujourd'hui, il cherche à la protéger. Avec Grand Besançon Métropole, la fédération de pêche associée au laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Franche-Comté a lancé d'importantes d'études depuis 2014, lesquelles doivent



Thomas Groubatch, ingénieur hydrobiologiste à la fédération de pêche du Doubs, à côté de la "Fontaine de Bénusse".

Les moines de Salins, au Moyen-Âge, avaient érigé des digues pour créer un étang, démolies depuis.



Le projet de restauration concerne la partie amont de cet affluent du Doubs.

déboucher sur des travaux qui permettront au cours d'eau de recouvrer son lit originel par l'intermédiaire de travaux de reméandrement. Son tracé doit passer pour la partie de 360 mètres linéaires à environ 600 mètres : l'eau filera moins vite vers le Doubs.

Ici, au fil des siècles, le cours d'eau a été élargi, déconnecté de ses berges, à de nombreux endroits, il est même décalé de son thalweg naturel. L'objectif est donc de ramener Bénusse dans son lit originel moyennant des travaux estimés à 100 000 euros pour la partie amont. "Historiquement, ce ruisseau de tête de bassin abritait une faune aquatique riche et diversifiée. Aujourd'hui, sa situation écologique est très mauvaise. La lamproie de Planer, les écrevisses pieds-blancs et les plécoptères ont disparu" explique le scientifique. Est-ce irrémédiable ? Pas à en croire les spécialistes qui comptent donner un coup de pouce au milieu en lui redonnant son tracé naturel et un fond qui permettra aux poissons de trouver de la nourriture, un abri, un lieu de reproduction.

La résilience peut être rapide : de quelques années seulement. Des pourparlers sont engagés avec un exploitant agricole pour que celui-ci, moyennant compensation foncière, donne l'autorisation pour que le lit naturel revienne dans son champ. C'est la condition pour que cette opération se concrétise : "On veut par ce projet démontrer que cela ne change pas la vie de l'agriculteur, au contraire, qu'il aura tout à y gagner" indique le porteur du projet. C'est une façon de protéger la ressource puisque l'eau va alimenter la nappe phréatique.

Des mesures seront réalisées pour connaître précisément l'impact sur le niveau de la nappe. "Stocker l'eau dans la terre est la meilleure façon de la protéger. Elle ne s'évapore pas, ne se réchauffe pas" poursuit l'hydrobiologiste. Tous ces travaux doivent aller de pair avec ceux menés en direction de la qualité de l'eau, et notamment les rejets des stations d'épuration. ■

E.Ch.

NANCRAY

Agriculture et éoliennes ne font pas bon ménage

# 98 agriculteurs du Plateau dénoncent l'incohérence des éoliennes

Vingt ans que les agriculteurs du secteur sont engagés dans des pratiques raisonnées visant à protéger la ressource en eau d'Arcier. Ils réclament de la cohérence et craignent que les éoliennes effacent les efforts accomplis. C'est Adrien Robert, exploitant à Gennes, qui a fédéré autour de lui 98 des 114 exploitants dans ce combat contre les mâts.

Les vaches montbéliardes ont quitté l'étable de Gennes pour retrouver l'herbe grasse qui donnera un bon comté (ou morbier) vendu à la coopérative fromagère du Plateau de Bouclans. Une herbe pas plus verte qu'ailleurs mais en tout cas plus surveillée. Dans l'exploitation d'Adrien Robert qu'il dirige avec Pauline, sa compagne, comme dans celles de Saône, Mamirolle, Montfaucon, Gennes, La Vèze, Fontain, Le Gratteris, Naisey-les-Granges, La Chevillotte, des mesures agro-environnementales ont été prises par les paysans - en lien avec le Grand Besançon - pour limiter l'impact sur le bassin-versant des sources d'Arcier, le château d'eau des Bisontins classé "captage prioritaire". Elles vont de la mise aux normes des bâtiments d'élevage, à l'élaboration d'un plan d'épandage jusqu'à la suppression pour 42 exploitations de l'utilisation de produits phytosanitaires moyennant des subventions. Bref, les agriculteurs ont consenti, ici, des efforts depuis les années 2000. Sans rechigner.

Aujourd'hui, ils dénoncent une incohérence avec le projet d'installation

de trois éoliennes sur la zone du "Peu", limitrophe à La Chevillotte, Bouclans, Mamirolle, Naisey-les-Granges : "Comment se fait-il, pour ne citer que cet exemple, que nous agriculteurs, respectons les périodes de nidification des oiseaux par l'entretien de nos haies et lisières à des dates strictes, alors qu'en parallèle les autorités compétentes encouragent l'implantation d'éoliennes de 200 mètres de haut en milieu forestier ?" interroge Adrien Robert. Sans parler des milliers de mètres cubes de béton qu'il faut pour construire les socles en béton qui peuvent, potentiellement, polluer l'eau. Installer des éoliennes ici, c'est la porte ouverte à d'autres sur l'ensemble du territoire" dit-il.

Sur son temps personnel, Adrien a rencontré ses collègues pour exposer l'incompatibilité du projet éolien avec les ressources naturelles du premier Plateau. Un travail de titan. En ressort un plaidoyer du monde agricole contre l'éolien adressé à la Préfecture, aux représentants du monde agri-

"Je comprends leur inquiétude et leur colère."

Zoom

## Où en est le projet ?

Dans le cadre d'une réflexion sur l'opportunité du développement d'un projet de trois éoliennes sur la forêt communale de Nançray, le conseil municipal a organisé une consultation des habitants entre septembre et novembre derniers, puis deux réunions publiques (8 et 26 novembre). Le 16 décembre, les élus de Nançray ont voté l'étude de faisabilité (12 voix pour, 1 abstention, 1 contre) qui permet à la société Opale énergies naturelles d'engager des études réglementaires au lieu-dit le bois Derrière-le-Peu, non loin de La Chevillotte. Un mât de mesure du vent a été installé.

En parallèle, des études acoustiques, environnementales, vont être conduites. Seul le Préfet est habilité à donner ou non l'autorisation d'éoliennes qui, si elles sortent de terre, seront participatives. Les habitants pourront, comme à Chamole (Jura), participer financièrement. ■